

Délibération n°2025-166

Date de la convocation : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers votants : 41

- dont « pour » : 41

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

Objet : Crédit d'un emploi d'Assistant Informatique et Réseaux

Le mardi 9 décembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléante : Delphine DAUBIAN

Était excusée : Rachel DURQUETY,

Procurations : Francis LAHILLADE à Gisèle MAMOSER, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

Absents : Thierry CALOONE, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Christian DAMIANI

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, par lequel les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs

Considérant les besoins croissants en matière d'assistance, de maintenance et de gestion des équipements informatiques et réseaux au sein des services de la Communauté de communes,

Considérant le développement des usages numériques et la montée en puissance des outils informatiques nécessitant un accompagnement technique renforcé pour garantir la continuité et la qualité du service public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

:

- **Décide de créer** un emploi permanent d'Assistant informatique et réseaux, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026

GRADE	QUOTITE HEBDOMADAIRE en centièmes	QUOTITE HEBDOMADAIRE en minutes	NOMBRE DE POSTES
Direction Administration Générale / Service Informatique			
Adjoint Technique territorial	35,00h	35h00	1



- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet que ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs de l'établissement,
- Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

